

République française
Département du Cantal
COMMUNE DE LACAPELLE VIESCAMP

Séance du jeudi 18 janvier 2024

Date de la convocation: 04/01/2024

Membres en exercice :

13

Présents : 10

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Maryline MONTEILLET,
Présents : Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Aurore LEFEBVRE, Patrick EVEILLARD, Simone SALAT, Antoine GENCE, Jérémie LABRUNIE, Caroline BARRAL-AURATUS

Votants : 13

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

Représentés : Jacqueline BOULANGÉ, Serge POTEL, Alain PEYROU

Secrétaire de séance :

Annelise MICHEL-GAGNAIRE

DE_2024_03 - Objet : Acquisition et classement dans le domaine public communal des parcelles B 277 et B 870

La commune a sollicité Madame Monique CARION (née BATUT) et M. Jean-Pierre BATUT afin d'acquérir les parcelles cadastrées à la section B numéro 277 et B numéro 870 pour la réalisation d'un projet communautaire : le sentier du tour du Lac.

Les travaux sont prévus pour mars.

D'un commun accord entre les parties, le prix de cession a été fixé à 569,20 euros toutes taxes comprises.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Autorise l'acquisition des parcelles cadastrées B n° 277, d'une contenance de 785 m² et B 870 d'une contenance de 638 m² à Madame Monique CARION (née BATUT) et M. Jean-Pierre BATUT, moyennant le prix de cinq-cent-soixante-neuf euros vingt-centimes (569,20 euros),
- Autorise le classement dans le domaine public communal des parcelles cadastrées B n° 277, d'une contenance de 785 m² et B 870 d'une contenance de 638 m².
- Charge la SCP B&B notaires à AURILLAC, de la rédaction de l'acte susdit,
- Dit que les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur,
- Autorise Madame le Maire à effectuer toutes formalités et à signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits seront inscrits au budget 2024

A Lacapelle Viescamp, le 19 janvier 2024
le Maire,
Maryline MONTEILLET


Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 19/01/2024
et publié ou notifié
le 19/01/2024

RF	Aurillac
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 19/01/2024	
015-211500889-20240118-DE_2024_03-DE	